



N° de résolution
ou annotation

01.06.20.067

01.06.20.068

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 1ER JUIN 2020, 20h45
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

| | |
|----------------------|------------|
| Ghislain Jacques, | Maire |
| Marcel Élément, | siège no 1 |
| Lise Garant, | siège no 2 |
| Pierre Levasseur, | siège no 3 |
| Berthold Létourneau, | siège no 4 |
| Jasmin Létourneau, | siège no 5 |
| Michel Breton, | siège no 6 |

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur - siège #3, Conseiller Jasmin Létourneau – Berthold Létourneau Siège # 4, siège #5, Conseiller Michel Breton – siège #6. Chacune de ces personnes s’est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence Zoom : Cathy Payeur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l’état d’urgence sanitaire a été renouvelé jusqu’au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et jusqu’au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu’au 4 mai par le décret numéro 418-2020 du 7 avril et jusqu’au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu’au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu’au 6 mai 220 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et jusqu’au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 et jusqu’au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 et jusqu’au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 ;

ATTENDU QUE l’arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales :

- **QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d’un organe délibérant, puisse se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- **QUE** le dixième alinéa du dispositif de l’arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d’une municipalité, d’une communauté métropolitaine, d’une société de transport en commun ou d’une régie intermunicipale, soit abrogé.

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

LECTURE ET ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Les points container, Arbres Joyeux, clôture bornes sèches, Lac des Îles et chemin Camping sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents que l’ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE



01.06.20.069

N° de résolution
ou annotation

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2020, **il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.**

ADOPTÉE

01.06.20.070

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 9 287.75 \$, **il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- Johanne Journeault
- Transport Québec (Voir si Roger a des recommandations d'entretien)
- MRC
- MAMH

01.06.20.071

RÉSOLUTION POUR LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de Municipalité amie des aînés nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

Lise Garant (représentant des aînés et conseillère municipal et Comité de la Ruralité)

Mélanie Fortin (Comité de la ruralité)

Céline Bilodeau (Comité de la ruralité)

Marie-Ève Fillion (Comité de la ruralité)

Ghislaine Létourneau (Comité de la ruralité)

Michel Breton (Comité de la ruralité et Conseiller municipal)

Ginette Lindsay (Comité de la ruralité)

Véronique Bellavance (Comité de la ruralité)

Cathy Payeur (Directrice générale et secrétaire trésorière)

Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de Lise Garant, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :



N° de résolution
ou annotation

01.06.20.072

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle

En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;

En consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés ;

En recommandant des projets concernant les divers cycles de vie ;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés ;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés ;
D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la municipalité ;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés » ;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre cette démarche créer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions famille et aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d'action composé des personnes suivantes :

- Lise Garant (Représentant des aînés, conseillère municipal, Comité de la Ruralité)
- Mélanie Fortin (Comité de la ruralité)
- Céline Bilodeau (Comité de la ruralité)
- Marie-Ève Fillion (Comité de la ruralité)
- Ghislaine Létourneau (Comité de la ruralité)
- Michel Breton (Comité de la ruralité et Conseiller municipal)
- Ginette Lindsay (Comité de la ruralité)
- Véronique Bellavance (Comité de la ruralité)
- Cathy Payeur (Directrice générale et secrétaire trésorière)
- Nadia Tremblay (chargée de projet);



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Ce comité sera sous la responsabilité de Lise Garant, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle

- En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- En consultant des citoyens de tout âge ;
- En recommandant des projets concernant les divers cycles de vie ;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille ;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles ;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité ;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille » ;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

01.06.20.073

RÉSOLUTION POUR LE FAUCHAGE DES ROUTES

ATTENDU QUE la rue Principale traverse la municipalité et qu'il est important que ce tronçon soit propre ;

ATTENDU QUE la route des Îles est empruntée par les clients du camping et qu'il est aussi important que ce tronçon soit propre ;

ATTENDU QUE le conseil juge important que les citoyens soient fiers de leur municipalité ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de faucher les bords de la route à partir de la limite de la route de St-Hilaire jusqu'à la limite de la route de Courcelles et le chemin du Camping des îles, le tout pour un montant évalué à 1 600 \$. Les travaux devront être effectués avant le début des vacances de la construction.

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Marcel Élément ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

01.06.20.074

RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES

ATTENDU QUE le conseil se doit d'assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes ;



N° de résolution
ou annotation

01.06.20.075

ATTENDU QUE le conseil a décidé de faire le débroussaillage par section soit :
Dans un premier temps : la rue Principale, excluant la partie Nord, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud ;
Dans un deuxième temps : la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset ;
ATTENDU QUE la rue Principale, excluant la partie Nord, la route de Courcelles, le chemin du Camping et le 9 sud ont été faits en 2019 ;
Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à l'entrepreneur Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de couper les branches (débroussailler) sur les bords de la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset, le tout pour un montant évalué à 2 500 \$. Les travaux seront effectués à la mi-août.
Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Marcel Élément ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

01.06.20.076

RÉSOLUTION POUR LE RAPPORT DU MAIRE

ATTENDU QUE vu la situation actuelle de la Covid-19, il est impossible de tenir une période de questions traditionnelles :
Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présent que suite à la publication du rapport du maire sur le site internet de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset, les citoyens pourront soumettre leurs question et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.
ADOPTÉE

01.06.20.077

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DE L'AVENANT #2 PROTOCOLE INCENDIE – IMMO CAMIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de La Guadeloupe désire modifier l'article 8.0 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016) ;
Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil de St-Hilaire-de-Dorset accepte cette modification et autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente.
ADOPTÉE

01.06.20.078

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risque incendie :
Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil de St-Hilaire-de-Dorset approuve le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2019 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au ministère de la Sécurité publique.
ADOPTÉE

RÉSOLUTION APPEL D'OFFRE PHASE 1 – PROJET ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir des soumissions d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux de la phase 1 pour le projet espace public extérieur ;
ATTENDU QUE la phase 1 comprend l'excavation, la dalle de béton, gazébos ; (Projet gazébos phase 1)
ATTENDU QU'en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité, pour tout projet dont le montant est supérieur à 25 000 \$, il est obligatoire de demander un minimum de deux (2) soumissions pour sélectionner un entrepreneur, jusqu'à concurrence de 80 000 \$;
Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil procède pour aller en appel d'offres sur invitation pour le projet espace public extérieur Phase 1.
ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau
Rapport du maire – Ghislain Jacques



N° de résolution
ou annotation

01.06.20.079

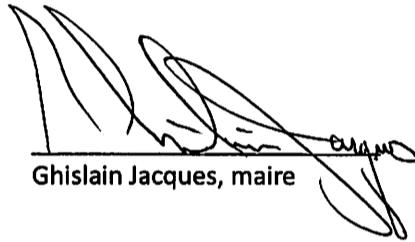
PÉRIODE DE QUESTION 2

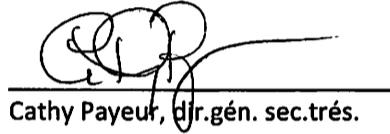
VARIA

- 20.1 Container
- 20.2 Arbres Joyeux
- 20.3 Clôture bornes sèches
- 20.4 Lac des Îles
- 20.5 Chemin Camping

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé par Michel Breton** et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h29.



Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

N° de résolution
ou annotation

